

Vivre à Montrejeau



Photo : Jean-Jacques Miquel

Bonne Année



Sommaire

- **Projet de réforme du TGI**
- **Les comptes administratifs**
- **Les Halles**
- **La Croix Rouge**
- **Villes amies des aînés**
- **La rentrée scolaire 2019**
- **Bilan estival de la base de loisirs**
- **Bon à savoir**
- **Libre expression**
- **Rétrospective comité des fêtes**
- **Rétro photos 2019**

Chers Montréjeaulaises, chers Montréjeaulais,

2020 est une année électorale importante pour la commune, vous allez être amenés à vous rendre aux urnes les 15 et 22 mars prochains pour élire votre nouveau Conseil municipal, mais également désigner vos représentants au Conseil intercommunautaire. Afin de vous aider dans cette démarche, nous avons souhaité faire un petit rappel de quelques règles concernant ce scrutin. Vous trouverez toutes les informations nécessaires en pages 12 et 13 de ce bulletin. Pour ma part, je souhaiterais que vous veniez voter en grand nombre, cette démarche citoyenne légitimera d'autant plus les élus dans leurs actions.

Depuis 12 ans à la tête de la commune, je suis fier du travail accompli avec l'équipe municipale. Au cours du premier mandat, nous avons consacré la majorité de nos investissements pour réhabiliter la centrale d'épuration et construire un nouvel EHPAD, dans le second, nous avons réalisé la maison de santé et l'ensemble hôtelier attenant. A ces quatre grands chantiers, il convient de rajouter les travaux de sauvegarde et de rénovation réalisés dans l'église (consolidation de la voûte du clocher, changement du portail et réaménagement de l'entrée). L'effacement du réseau électrique dans le centre-ville, le dernier chantier en date rue des Pyrénées, a permis de le sécuriser tout en améliorant l'esthétique des rues. L'aménagement de la base de loisirs a permis d'accroître considérablement sa fréquentation, et l'attribution de plusieurs labels d'en faire sa renommée.

Notre responsabilité vis-à-vis des Montréjeaulais, passe aussi par un bon usage de l'argent public. Des finances assainies au cours du premier mandat ont rendu possible la préparation de l'avenir au cours du second. Sans les restrictions budgétaires que nous nous étions imposées, nous n'aurions pas pu emprunter pour réaliser la maison de santé. Aujourd'hui la dette de la commune est repassée à plus de trois millions d'euros, au même niveau d'endettement que lorsque nous sommes arrivés à la mairie. Toutefois, cette situation n'a rien de comparable avec la précédente. Je vous invite à vous rendre en page 5 de ce bulletin pour y lire les explications.

Structurellement, le second mandat a été marqué par la fusion de cinq intercommunalités. Nous nous étions opposés sans succès à cette fusion, et l'avenir nous a malheureusement donné raison. Avec un périmètre inadapté et un nombre de communes trop important, sa mise en place s'avère compliqué. Les transferts de compétences de la commune vers l'intercommunalité se succèdent s'en toujours apporter d'améliorations. Ainsi le périscolaire, enregistre une baisse des prestations alors qu'il est devenu payant depuis qu'il est géré par la communauté des communes.

Le mandat à venir s'annonce délicat, avec beaucoup d'incertitudes sur des moyens financiers toujours plus réduits. Mais je reste confiant sur la capacité des Montréjeaulais, quel qu'ils soient, pour trouver les solutions nécessaires pour préparer l'avenir.

Mon équipe et moi-même restons, encore et toujours, décidés à mener à bien les projets qui nous tiennent à cœur pour que vive notre ville, même si nos moyens ne sont pas à la hauteur de nos souhaits.

C'est ensemble qu'il nous faut conduire les changements qui nous sont imposés !
Notre énergie et notre envie ne faibliront pas !

L'ensemble du Conseil municipal, les membres du conseil d'administration du CCAS, les cadres et l'ensemble du personnel municipal se joignent à moi, pour que cette année 2020 vous apporte santé et bonheur et voie la réussite de tous vos projets !

Votre dévoué Maire, **Eric MIQUEL**



“ C'est ensemble qu'il nous faut conduire les changements qui nous sont imposés ! ”

Directeur de la publication : Eric Miquel
Comité de Rédaction : La commission communication
Photos : Alain Mas, Jean-Paul Chambrillon, Maryse Dumoulin, et Jean-Jacques Miquel.
Mise en page : Tout'en Com
Impression : Imprimerie Fabbro
Dépôt Légal : Août 2002
N° ISSN : 1636-1733

Réforme du Tribunal de Grande Instance de Saint Gaudens

Yves Louis

Le Conseil municipal de Montréjeau a, au cours de sa réunion du 9 décembre, approuvé à l'unanimité cette motion pour l'abandon du projet de réforme du TGI de Saint-Gaudens. En effet, si cette réforme aboutit, c'est encore un pan du service public commingeois qui disparaît.

En effet la commune de En référence à la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 de la réforme de la justice, l'article 95 prévoit la fusion du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance dans un tribunal judiciaire départemental. Une ordonnance et trois décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel le 1^{er} septembre dernier pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ces textes officiels ont pour but d'étendre et de transférer des compétences, de répartir les contentieux mais aussi de créer des chambres spécialisées.

Concrètement, quelles pourraient être les conséquences pour Saint-Gaudens et le Comminges, sachant que ce tribunal judiciaire départemental sera officialisé à Toulouse. Des transferts de compétences sont envisagés.

Des questions légitimes se posent.

Quid de l'avenir de la juridiction ?

Quid du transfert de l'instruction à Toulouse ?

Quid du rôle du parquet et de la politique pénale ?

Que penser de la volonté de création de parquets départementaux ou le chef de file serait le procureur de Toulouse ?

Quelle sera l'incidence sur un parquet vidé d'une partie de son contenu et placé sous la tutelle du procureur de Toulouse ?

Ne faut-il pas y voir un ministère public de deuxième rang qui n'aura plus la photographie exacte d'une activité morcelée, une partie étant décentralisée à Toulouse ?

Quelle politique pénale sera appliquée ? Le parquet ayant l'opportunité des poursuites, quels seront les critères retenus pour activer l'action publique ? Sachant qu'au regard du taux de délinquance et de l'importance des délits toulousains, la situation de Saint-Gaudens et son ressort peut paraître en décalage, il y a danger de voir nombre de dossiers classés sans suite. Il y a là un risque préjudiciable d'un appauvrissement de son action publique.

Quid des lourdeurs administratives, alors que la proximité des contacts entre le parquet et les forces de l'ordre est un atout indiscutable ?

De plus ces transferts de compétence auront une incidence sur les effectifs de police et de gendarmerie obligés, dans le cadre des déferrements, à démultiplier les allers et retours à Toulouse, au détriment d'une présence sur le territoire préjudiciable aux Commingeois.

A cela s'ajouteront des délais de jugements rallongés, un risque de diminution des démarches, voire de désistement des victimes, par rapport aux alourdissements et lenteurs administratives, à la nécessité et au coût des déplacements à Toulouse pour prétendre bénéficier de dédommagement importants.

Que dire encore de la remise en cause des audiences collégiales composées de trois magistrats qui jugent les affaires correctionnelles les plus importantes et donnent une certaine aura à la juridiction ? Comment interpréter la suppression des comparutions immédiates qui sont des réponses fermes, rapides et essentielles pour les auteurs d'infractions mais aussi pour les victimes avec la reconnaissance de leur statut.

L'essentiel de la justice serait rendu à Toulouse déjà saturé.

Ce sont les populations les plus défavorisées qui en feraient les frais.

Pourquoi supprimer un système qui fonctionne ?

Certes un tribunal existera à Saint-Gaudens, ce ne sera pas une chambre détachée, mais le risque de coquille vide existe.

Quid du projet d'extension du ressort, jeté aux oubliettes ?

Quid de la création d'un tribunal pour enfants à Saint-Gaudens sachant que de plus en plus de mineurs sont impliqués dans des actes délictueux, et du renfort d'un juge pour enfant en sus de l'effectif actuel, seul gage pour un fonctionnement normal ? Là encore ; le dossier est gelé.

Autant de questions légitimes qui se posent pour une réforme basée sur un principe discutable de rentabilité économique de ce qui est en fait, un déménagement du territoire.

Ce constat terrible largement partagé par les professionnels de la justice ne peut que susciter une certaine inquiétude à laquelle les élus que nous sommes ne peuvent rester indifférents.

Cette politique de déménagement du territoire démontre une nouvelle fois, le peu d'attachement aux territoires ruraux au détriment des centres urbains. Certes avec 95 000 personnes dans le ressort, le Comminges ne peut rivaliser avec la mégapole toulousaine mais les commingeois méritent comme tout citoyen que ne soit bafoué l'accès au droit et qu'existe un réel service public accessible à tous.

Cette réforme, au détriment du justiciable, remet en cause le principe de service public, et l'égalité pour tous de bénéficier d'une justice de proximité.

Ne pas avoir les moyens de ses ambitions serait catastrophique pour le fonctionnement de la justice.

Les conseillers communautaires respectueux de la loi prennent acte de la création d'un tribunal judiciaire à Saint-Gaudens mais s'opposent à cette réorganisation judiciaire pour un tribunal vidé de son contenu. La spécificité Commingeoise doit être prise en compte pour un tribunal de plein exercice.

P/Les Conseillers communautaires du « Coeur et Coteaux du Comminges » réunis à Saint-Marcet, le 3 octobre 2019.



Les comptes administratifs 2019

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	2018	Ratios de structure	Moyenne de la strate
			OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		
3 125	1 069	913	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	<u>en % des produits CAF</u>	
3 033	1 038	886	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 227	420	385	dont : Impôts Locaux	40,45	43,46
62	21	53	Autres impôts et taxes	2,05	5,98
513	176	145	Dotation globale de fonctionnement	16,93	16,35
3	1	1	FCTVA	0,09	0,14
201	69	69	Produits des services et du domaine	6,62	7,75
3 284	1 124	756	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges CAF</u>	
3 184	1 089	714	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 686	577	360	dont : Charges de personnel	52,96	50,51
915	313	222	Achats et charges externes	28,73	31,05
67	23	22	Charges financières	2,12	3,03
156	53	31	Contingents	4,9	4,3
157	54	38	Subventions versées	4,94	5,36
-159	-55	157	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
2 118	724	414	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	<u>en % des ressources</u>	
1 622	555	67	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	76,59	16,22
355	121	71	Subventions reçues	16,76	17,13
25	9	39	FCTVA	1,2	9,44
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0	0
1 957	669	422	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	<u>en % des emplois</u>	
1 701	582	323	dont : Dépenses d'équipement	86,92	76,68
206	70	70	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	10,52	16,64
0	0	0	Charges à répartir	0	0,05
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0	0
-161	-55	7	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	-1	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
-161	-55	7	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
2	1	151	Résultat d'ensemble = R - E		
			AUTOFINANCEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
-123	-42	191	Excédent brut de fonctionnement	-4,06	21,52
-151	-52	172	Capacité d'autofinancement = CAF	-4,98	19,41
-357	-122	102	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	-11,77	11,48
			ENDETTEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
3 121	1 068	701	Encours total de la dette au 31 décembre N	102,93	79,15
3 051	1 044	688	Encours des dettes bancaires et assimilées	100,62	77,73
3 051	1 044	688	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	100,62	77,66
264	90	91	Annuité de la dette	8,72	10,23
39	13	386			

Quelques chiffres sur les comptes de la commune

Comme tous les ans en fin d'année nous vous communiquons ci-contre les chiffres officiels fournis par le Ministère des Finances Publiques concernant les collectivités territoriales, ces chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2018, soit avec une année de retard.

• La dette de la commune

Alors que le montant de la dette n'avait cessé de décroître depuis 2007, passant de 3 049 000 euros à 1 713 000 euros en 2017, nous nous retrouvons en 2018 au même niveau d'endettement qu'en 2007 avec plus de trois millions d'euros de dette. Là s'arrête la comparaison, car aujourd'hui, on connaît l'utilisation de l'argent emprunté, ce qui n'était pas le cas il y a douze ans. De plus, nous profitons de taux d'intérêt au plus bas, ce qui n'était pas le cas pour nos prédécesseurs. L'accroissement de la dette résulte de la réalisation de l'Espace Jean Jorda avec la maison de santé et de son annexe hôtelière. Si nous n'avions pas réduit l'endettement de la commune au cours de ces dernières années, nous n'aurions pas pu emprunter pour la réalisation de ces établissements. La maison de santé indispensable pour pérenniser les soins sur la commune profitera à plusieurs générations de montréalais. Pour cette raison, il nous paraît équitable d'étaler cette dette dans le temps. Les montréalais d'aujourd'hui, ne seront peut-être pas ceux de demain. Au-delà de la pérennisation des soins, la réalisation de ce projet a permis le réemploi de bâtiments communaux, et éviter qu'ils ne dépérissent faute de repreneur.

Le remboursement du prêt relais de 2.350.000 euros est prévu pour le 5 avril 2020, il nécessite :

- de consolider 1.950.000 euros sur 30 ans au taux de 1,94% ;
- de proroger 400.000 euros en prêt relais sur 2 ans.

• Les annuités

On ne peut pas dissocier la dette du montant des annuités remboursées par la commune. Sur le tableau ci-contre, on remarque qu'en 2018 l'annuité par habitant est toujours inférieure à la moyenne de la strate, à cela une seule raison :

les remboursements concernant le prêt relais pour la maison de santé n'ont démarré qu'en fin d'année. Pour les années à venir, bien que devant être supérieure à la moyenne de la strate, l'annuité par habitant ne devrait pas être trop éloignée de celle-ci, car des prêts arrivent à échéance au cours de l'année 2020.

• L'augmentation de la dette va-t-elle générer une augmentation des taux d'imposition ?

Non, car ce n'est pas la hauteur de la dette qui importe, mais le montant des annuités et surtout la capacité à pouvoir les honorer. Dans le cas présent, l'endettement pour l'espace Jean Jorda va générer une échéance annuelle de 85 893 euros, cette somme est financée en partie par les loyers, qui pour le moment s'élèvent à 62 106 euros annuels. On devrait pouvoir équilibrer les comptes lorsque la maison de santé aura atteint son taux de remplissage maximum et que l'hôtel aura trouvé un locataire. Le seul danger pour la commune est que la maison de santé se vide de ses locataires.

• Les taux d'imposition

Cela a déjà été dit, mais avant que la marmite électorale ne commence à monter en température, il est important de rappeler que pour pratiquement l'ensemble des communes commingeoises, les taux d'imposition à Montréjeau restent relativement élevés, mais cela ne signifie pas que l'impôt y est plus important. L'assiette sur laquelle est calculée cet impôt est la valeur locative de vos biens immobiliers, or dans le Comminges ces valeurs locatives sont inférieures à celles retenues dans les communes de même importance autour de Toulouse ou au nord du département de la Haute-Garonne. Les taux d'imposition de la commune n'ont pas bougé depuis 2008.

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, alors que les taux des taxes foncière et d'habitation pratiqués à Montréjeau sont supérieurs aux taux moyens de la strate, les recettes fiscales de la commune par habitant y sont inférieures. En effet, si le taux de la taxe foncière pratiqué à Montréjeau est de 21,76 et rapporte 1073 euros de recette fiscale par habitant, celui de la moyenne de la strate pourtant inférieur (17,65) rapporte 1 126 euros de moyenne par habitant. Il ne faut donc pas comparer les taux mais combien cela vous coûte.

Éléments de Fiscalité	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Bases nettes imposées au profit de la commune			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	3 293	1 127	1 264
Foncier bâti	3 136	1 073	1 126
Foncier non bâti	23	8	33
Taux			
Taxe d'habitation (y compris THLV)		Taux voté 15,89 %	Taux moyen de la strate 13,40 %
Foncier bâti		21,76 %	17,65 %
Foncier non bâti		82,16 %	49,37 %

Si les transferts de compétences de la commune vers l'intercommunalité génèrent quelques problèmes de mise en place concernant le fonctionnement, il n'en est pas de même pour le financement. En effet, le transfert de services vers la communauté de communes va engendrer des remboursements de charges. A titre d'exemple, la prise en compte du périscolaire par la 5C va entraîner un remboursement annuel de 97 107 euros à la commune.

Toutefois, compte tenu des incertitudes concernant notamment l'abolition de la taxe d'habitation et de son remplacement, il est pas possible de parler aujourd'hui de baisse des taux d'imposition de la commune.

Il est utile de rappeler ici le choix que nous avons fait concernant la location des « Algeco ». La location constitue une charge de fonctionnement donc remboursable par la communauté de communes. Si nous avons fait le choix de construire en dur, cela aurait constitué un investissement à la charge de la commune.

Par manque de capacité financière, nous avons fait le même pari sur l'avenir en ce qui concerne la location des ateliers municipaux, mais pour le moment, les services techniques sont toujours à la charge de la commune.

Ce qu'il faut retenir :

L'augmentation des annuités générées par l'accroissement de la dette ne sera pas financée par l'impôt mais par l'encaissement des loyers. Les transferts de compétences vers l'intercommunalité vont engendrer des remboursements de charges, mais il est encore trop tôt pour parler de baisse des taux d'imposition de la commune.

C'est au cours de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 1937 que M. le maire Roger de Lassus présente M. Noël Le Maresquier, architecte, Grand Prix de Rome, chargé de l'élaboration des plans des grands travaux qui doivent contribuer au développement et à l'embellissement de notre cité. Il rappelle que sont envisagés une halle pour le marché à la volaille et un marché couvert pour les bestiaux. Ces bâtiments permettraient, en effet, plus de transactions car depuis quelques années, le commerce local se meurt du fait de l'abandon de nos marchés, ces derniers n'offrant pas les

avantages et le confort qu'offrent à ce point de vue les villes voisines. Pour remédier à ces inconvénients qui affectent le grand comme le petit commerce de Montréjeau, M. le maire a fait appel à M. Le Maresquier pour soumettre au Conseil une maquette de ces deux constructions.

En plus des deux halles, pour améliorer le confort de tous, il est prévu la construction des WC publics, place de Verdun et place Lafayette. Ces toilettes sont toujours utilisées après plus de 80 ans.

La Halle aux bestiaux ou « Grande Halle »

Le foirail tel qu'il existait avant la construction de la halle. Des bornes étaient disponibles pour accrocher le bétail sur la place de la Salle, elle sera rebaptisée place de Verdun après la 1^{ère} guerre mondiale. Le petit jardin derrière la halle avec vue sur la plaine de Rivière porte toujours le nom de la Salle.

Comme on peut le constater sur cette photo, le manque d'abris pour les hommes et les bêtes constituait un lourd handicap.

L'architecte de cette halle octogonale en a conçu les formes de manière qu'elle puisse aussi bien servir au marché aux bovins qu'à toute autre manifestation. Des bâches peuvent occulter et protéger indépendamment les huit côtés du bâtiment qui compte autant de piliers.

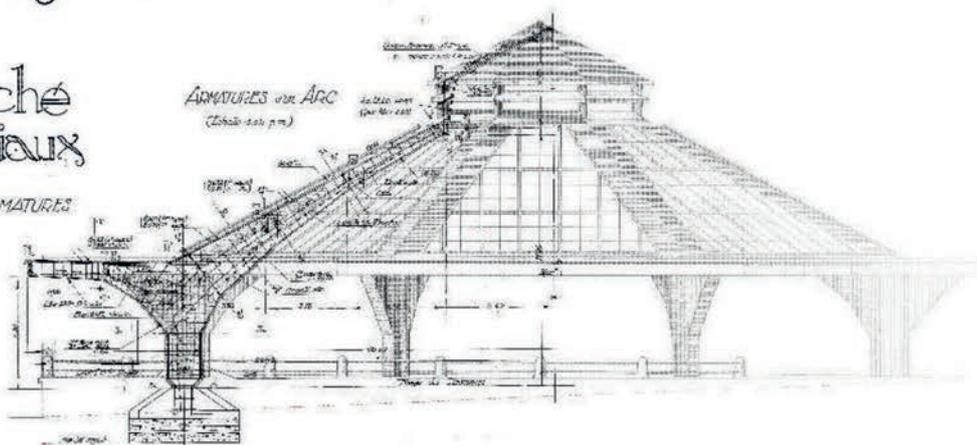
La forme octogonale n'est pas due au hasard, on retrouve la même forme géométrique de la halle au clocheton de l'Hôtel de Lassus et au clocher de l'église Saint Jean-Baptiste. Les trois monuments, alignés, pointant leurs sommets vers le ciel.

Conçu par l'architecte Noël Le Maresquier, en verre et béton armé, ce bâtiment fut construit par l'entreprise toulousaine du bâtiment et travaux publics Guiraudie et Auffève. Elle existe toujours avec les mêmes spécificités dans les éléments préfabriqués en béton et la construction de locaux clés en main.

La société a malheureusement détruit toutes les archives correspondant à cette période.



Sur ce plan approuvé à Montréjeau le 25 juin 1937, conservé dans les archives de la commune, on distingue les signatures du maire M. Roger de Lassus et de l'architecte M. Noël Le Maresquier. La maquette sera présentée en octobre au Conseil municipal.



Au début, la halle accueille uniquement le marché aux bovins. Par la suite, le marché aux ovins, jusque-là place des Moutons, avenue de Luchon, sera regroupé place de Verdun. Dans les années suivantes, sur l'emplacement actuel des bornes électriques, une bascule pour la pesée des animaux sera construite.

Ce bâtiment est inscrit aux monuments historiques du XX^{ème} siècle depuis le 11 octobre 2004.

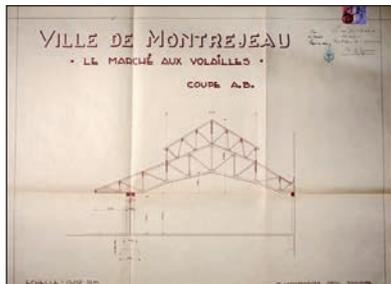


La Halle aux volailles ou « Petite Halle »

Cette halle a été construite en même temps et pour les mêmes motifs que sa grande sœur par le même architecte, Noël Le Maresquier.

Montréjeau, avec ces deux nouveaux bâtiments, disposait d'une infrastructure suffisante pour accueillir les maquignons place de Verdun pour le commerce des bestiaux et les paysans place Valentin Abeille pour le commerce des volailles.

La halle en 1938, côté place Lafayette.
A son origine, la halle était totalement ouverte sur trois côtés.



Sur ce plan également approuvé à Montréjeau le 25 juin 1937, conservé dans les archives de la commune, on distingue la signature du maire M. Roger de Lassus.

Sa configuration architecturale est beaucoup plus classique. De forme rectangulaire elle est surmontée d'une armature métallique couverte d'ardoise. Sur trois côtés, rue Saint Barthélémy, place Lafayette et place Valentin Abeille, elle dispose de rideaux métalliques que l'on peut fermer ou ouvrir suivant l'utilisation que l'on veut faire de la halle.

A la fin des années 50, un « Pavillon du tourisme » est aménagé coté place Valentin Abeille pour permettre au Syndicat d'Initiative de poursuivre son action d'information au plus près de la population et des touristes.

Il sera détruit et déplacé dans les années 90 sous les arcades de l'Hôtel du Parc.

Après l'adhésion de Montréjeau à l'intercommunalité, Nébouzan – Rivière – Verdun, une fois les travaux de rénovation de l'Hôtel de Lassus terminés, il sera transféré dans la partie qui accueillait les écuries de la famille de Lassus. Emplacement qu'il occupe toujours sous l'appellation « Bureau d'Information Touristique » de la 5C.



Une scène disposant d'un vestiaire était aménagée à l'arrière de la halle côté place Lafayette. On y organisait des bals et des spectacles. Les Troubadours du Mont-Royal s'y sont produits à maintes reprises. Cette scène inutilisée après la construction de la salle des fêtes, a été démolie.

La Vieille Halle

La vieille halle de Montréjeau construite au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, au centre de la bastide, tenait un rôle important dans la vie de la commune. Sa partie basse était utilisée à des fins commerciales, à l'occasion des marchés hebdomadaires comme halle aux grains ; la partie supérieure dénommée « la maison de ville » servait aux tâches administratives, lieu de réunion des Consuls. A la Révolution cette partie supérieure est devenue l'Hôtel de ville puis la mairie. Elle sera classée aux monuments historiques le 5 mai 1938 (J.O. du 22 mars 1939). Construite en bois sur vingt colonnes de pierre, elle fut détruite par un incendie accidentel le 24 décembre 1944 au matin.

Dans un courrier en date du 5 avril 1945, adressé à M. le Préfet de la Haute-Garonne, Monsieur le Maire précise les circonstances de l'accident :

« Le 24 décembre vers les deux heures du matin, deux détonations ont éclaté en haut de l'escalier où se trouvait l'ancienne mairie de Montréjeau. »

« Le feu se communiqua rapidement dans les locaux, et malgré la présence immédiate des pompiers de Montréjeau, et le concours de ceux de Saint-Gaudens, il fut impossible de conjurer l'incendie. »

« La gendarmerie de Montréjeau a procédé à une enquête minutieuse et il nous est impossible de vous fournir des précisions sur les responsabilités de ce sinistre. »

M. Jean Grand, maire au moment des faits, précise bien qu'il s'agit de l'ancienne mairie, ce qui écarte toute hypothèse d'incendie volontaire pour faire disparaître d'hypothétiques preuves de collaboration pendant l'occupation archivées à la mairie. Durant ces années noires, la mairie était déjà place de l'Eglise.



La question de sa reconstruction s'est posée au cours d'une réunion du Conseil municipal le 10 avril 1946. Le ministère en charge avait donné son accord pour la reconstruction et accepté le devis de 4.288.265 F, à la condition que la commune participe pour moitié aux frais, soit 2.144.000 F. Après en avoir débattu, le Conseil municipal, bien qu'unanimement d'accord sur sa reconstruction, n'a pas accepté le financement par 9 voix contre 8, M. Grand, le maire, s'étant abstenu de voter. Si ce dernier avait voté en faveur du financement proposé il y aurait eu égalité de voix, mais avec la voix prépondérante du maire, la halle aurait été reconstruite.

Photo Amélie Galup du 28 octobre 1900

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



La Croix Rouge ...qui sommes-nous ?

Une association loi 1901 regroupant **20 bénévoles sur Saint Gaudens**. La Croix-Rouge française est juridiquement fidèle au principe fondateur de la loi de 1901 qui encourage les personnes à s'engager librement pour agir. Elle est ouverte à tous, sans distinction. Reconnue d'utilité publique en 1945, elle fonde l'engagement dans la confiance et l'autonomie qu'elle leur accorde, au sein de ses structures. Nous réalisons des missions principalement dans les domaines du secourisme, de l'action sociale, de l'urgence et des opérations, de la vie associative et de la jeunesse.

Les principaux champs d'action ?

URGENCE ET OPÉRATIONS DE SECOURS

Les situations susceptibles de déclencher des actions d'urgence, des opérations de secours, de petite ou de grande envergure, sont de plus en plus nombreuses et variées : accidents, intempéries, attentats, pandémies, événements impliquant un grand nombre de personnes, etc. Elles appellent des réponses souvent transversales. Cela implique d'en prévoir la gestion et d'y associer tous les acteurs concernés et préparés. Auxiliaire des pouvoirs publics, l'association est un opérateur national de premier plan pour toutes ces activités.

SECOURISME

Précurseur et référence dans le domaine du secourisme, la Croix-Rouge française propose des formations reconnues par **4 formateurs**. Elle s'inscrit dans une démarche globale, en intervenant aussi bien auprès du grand public qu'auprès des acteurs des secours. Pour être adaptée aux réalités du terrain et aux évolutions réglementaires, l'évolution des gestes et techniques est permanente.

Formations et initiations : placer le citoyen au cœur des dispositifs S'initier et se former aux gestes qui sauvent où entreprendre une démarche plus poussée de formation secouriste font partie des processus de prise de conscience citoyenne. La Croix-Rouge française, acteur historique dans ce domaine, a développé une offre de formation large et complète qui inclut notamment l'Initiation aux premiers secours (IPS) et la Prévention et secours civiques de niveau 1 (PCS1), avec l'Initiation à la réduction des risques (IRR).

ACTION SOCIALE

Parce que c'est un engagement qui occupe une position centrale dans ses dispositifs de retour vers l'autonomie, la Croix-Rouge française rencontre et reçoit toutes les personnes démunies et en situation de précarité, quels que soient leur situation, âge, sexe, origine ou confession. Elle place l'accueil, l'écoute et l'orientation au cœur de toutes ses actions de proximité. L'association œuvre aussi en amont pour prévenir les précarisations mono et plurifactorielles, et prend en considération la personne dans sa globalité et l'intégralité de son parcours de vie. Notre structure regroupe **20 bénévoles** sur des activités telles que la vestiboutique, animation Ehpad, bibliothèques hospitalières, aides fournitures scolaires, braderie...).

Le bénévolat vous tente ?

**trouvez l'engagement que vous ressemble et venez nous rejoindre en nous téléphonant
au 06 27 80 31 65**

Le Réseau Francophone

des Villes Amies des Aînés

Au cours de la dernière réunion du Conseil municipal de l'année 2019, la commune de Montréjeau a pris la décision d'adhérer au « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » (RFVAA).

Cette association nous a été présentée par l'ADAM (Association des Amies de Montréjeau) qui dans le cadre de la « Silver Economie » avait fait des recherches pour trouver des partenaires afin d'élaborer un programme autour du vieillissement de la population adapté à notre commune.

Le vieillissement de la population va être l'enjeu majeur du XXI^{ème} siècle, il va impacter tous les secteurs économiques : loisirs, transport, alimentation, sécurité, santé, domicile, habitat collectif, assurance, assistance téléphonie, internet, sport, etc. Tous ces marchés sont déjà en train de s'adapter ou de se décliner sur des segments liés au vieillissement de la population et au bien-vieillir.

Au-delà des marchés, ce sont les collectivités territoriales qui vont devoir s'adapter pour répondre à cette demande toujours plus forte.



Qui est le « RFVAA » ?

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, association sans but lucratif, a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. (Organisation Mondiale de La Santé).

Que propose-t-il ?

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il y a à ce jour 145 adhérents, dont Andorre-la-Vieille, Pau, Jurançon, Fleurance, Blagnac, Toulouse...

Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

A la lecture des noms de villes mentionnés au-dessus, nous savons pertinemment qu'elles n'ont pas les mêmes problèmes démographiques et économiques que Montréjeau. Nous espérons tout de même en retirer quelques informations intéressantes, dans l'attente de voir le réseau s'étendre à d'autres communes de la même strate que la nôtre.

A titre d'exemple ces communes, dont la population est similaire à la nôtre sont déjà adhérentes :

Chasselay (69)

Population totale : 2 747 habitants en 2014
% de plus de 60 ans : 30,4% (Insee 2014)
% de plus de 75 ans : 12,6% (Insee 2014)

Fouras-les-bains (17)

Population totale : 4 047 habitants en 2014
% de plus de 60 ans : 51,1% (Insee 2014)
% de plus de 75 ans : 21,8% (Insee 2014)

Que nous permettra l'adhésion au RFVAA ?

- d'être accompagnés dans notre démarche grâce à un interlocuteur dédié et des formations sur la démarche participative, le diagnostic territorial et être soutenus dans le déploiement de sa politique envers les aînés ;
- de construire un territoire bienveillant à l'égard de tous les âges ;
- d'apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations ;
- d'être mieux préparés aux défis de la longévité ;
- de disposer d'informations de qualité ;
- de bénéficier de conseils pour structurer une dynamique Villes amies des aînés ;
- d'identifier les ressources de notre territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux ;
- de se former à la mise en œuvre de la démarche participative avec les habitants âgés ;
- d'échanger et faire connaître ces bonnes pratiques ;
- d'être reconnu dans nos actions et notre engagement pour mieux adapter le territoire au vieillissement ;
- d'être valorisés et rayonner dans toute la France et au-delà ;
- de nous fédérer pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics ;
- de voir nos actions valorisées et promouvoir notre démarche lors des événements régionaux, nationaux et internationaux (colloques, formations, séminaires etc.) ;
- de bénéficier d'une visibilité grâce aux partenariats avec la presse, notamment lors du concours Villes Amies des Aînés ;
- d'avoir accès à des fiches « retour d'expérience » des autres adhérents et à des outils de réflexion ;
- de faire partie d'un réseau affilié au Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'OMS ;
- de bénéficier de tarifs préférentiels lors des événements et des formations du réseau.

Le RFVAA édite en outre la collection « Les Essentiels Amis des Aînés France », des guides thématiques sur les enjeux majeurs de la place des aînés dans la société, qui constituent d'excellents outils de réflexion pour les villes et territoires ainsi qu'un nouveau Guide français des Villes amies des aînés.

En complément des actions déjà menées sur la filière forêt bois et en cohérence avec la démarche Plan Climat engagée, le Pays poursuit ce travail sur la partie aval de la filière et sur la valorisation du bois d'œuvre, avec une nouvelle animation intitulée « Du bois local pour ma classe ».

Pour la deuxième année consécutive, ce programme de sensibilisation et de découverte du bois d'œuvre du Comminges, a été renouvelé.

Ce projet élaboré par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées est destiné aux élèves des classes volontaires de CM1 et CM2 du territoire.

L'école élémentaire du Courraou, après avoir déposé sa candidature en Juin 2019 a été choisie, de même que trois autres écoles du territoire, pour développer ce projet pédagogique.

Le but de ce projet est de sensibiliser les enfants à la richesse des forêts commingeoises et à la valorisation économique de ce matériau noble qu'est le bois, avec les différentes filières professionnelles qui s'y rattachent.

Ce programme se développe en quatre phases :

- 1/ Une première rencontre a eu lieu en septembre avec un « designer ». Cette première approche sur le bois a permis de soulever différentes questions : d'où vient-il, que peut-on en faire, quel rôle joue-t-il, que devient-il ?
- 2/ Découverte des secrets d'une hêtraie sapinière avec l'association Nature Comminges et visite du lycée du bois à Montauban-de-Luchon pour suivre les étapes de la transformation du bois.
- 3/ Rencontre en classe avec Mme Anaëlle Bouthier, enseignante-designer toulousaine, en vue de la conception du meuble choisi pour l'école. Le choix des élèves s'est porté sur la fabrication d'une signalétique sur le site du groupe scolaire du Courraou. Ces panneaux seront conçus par le lycée du bois de Luchon. L'inauguration et la mise en place auront lieu avant la fin de l'année scolaire.
- 4/ Une plantation d'arbres fruitiers d'essences locales sera effectuée en février 2020, avec l'aide des jardiniers municipaux. Ces arbres sont fournis par l'association des Vergers Retrouvés du Comminges.



Photo : Alain Mas
La troisième étape du projet et la rencontre avec Mme Anaëlle Bouthier, enseignante-designer toulousaine et les présences de Mme Maryse Dumoulin, adjointe déléguée aux affaires scolaires et Mme Cécile Martiel, directrice de l'école élémentaire.

Au-delà de la sensibilisation des élèves impliqués tout au long de l'année, ce projet vise à démontrer plus largement aux habitants que dans une logique de gestion durable des forêts, les bois locaux sont une richesse pour notre territoire et qu'il faut soutenir l'image et l'usage du bois d'œuvre local, longtemps utilisé, mais désormais sous-exploité.

La réalisation de ce programme a reçu l'appui financier de l'Europe (LEADER), de la Région Occitanie et du Comité de Massif. Madame Cécile Martiel, directrice de l'école élémentaire, ainsi que la Mairie de Montréjeau ont soutenu ce projet.

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

1/ Ecole élémentaire « Le Courraou »

Mme Cécile Martiel conserve son poste de Directrice. Six enseignants, dont quelques nouveaux, se répartissent les 125 élèves de l'école.

CP	: 24 élèves
CE1	: 21 élèves
CE2	: 28 élèves
CM1	: 28 élèves
CM2	: 24 élèves



3/ Ecole Sainte-Germaine

Directrice : Mme Géraldine Cubères.

82 élèves ont effectué leur rentrée en septembre 2019 répartis de la façon suivante :

Maternelle	: 29 élèves
Elémentaire	: 53 élèves

2/ Ecole Maternelle « Le Courraou »

Mme Dorothee Péri conserve son poste de Directrice. L'équipe enseignante est inchangée. Effectif de la maternelle : 62 élèves.

Petite section	: 18 élèves
Moyenne section	: 21 élèves
Grande section	: 23 élèves



2019... Un été à la base de loisirs de Montréjeau

Seule plage de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées labellisée « Pavillon Bleu » en 2019, la base de loisirs de Montréjeau se trouve en bonne compagnie avec 37 autres communes d'Occitanie, comme Argelès-sur-Mer, Agde, Barcarès ou la Grande-Motte.

En rajoutant à ce label prestigieux ceux « de Handiplage » et de « Station Verte » on comprend l'engouement pour ce site.



Cet été, la fréquentation du lac a augmenté de près de 9% par rapport à 2018 avec un gros pourcentage de familles avec enfants en bas âges. Beaucoup de vacanciers se sont mêlés aux habitués locaux, parmi eux de nombreux anglais, espagnols et belges.

Même si cela y a contribué, cette augmentation de la fréquentation n'est pas seulement due à la labellisation du site, mais aussi à l'ensoleillement. Pour pouvoir comparer le comparable, et affiner les chiffres de la fréquentation, il a été mis en place un relevé météorologique et un décompte de fréquentation durant les mois de juillet et d'août.



Sur les 2 mois, après avoir enlevé les jours de mauvais temps, la moyenne d'accueil à la journée s'est située entre **200 personnes en juillet et 250 en août, avec une pointe à 384 personnes le 1^{er} août (5 309 personnes ont été accueillies en juillet et 4 746 en août).**

On a pu noter également un plus grand nombre de groupes de personnes handicapées qui ont apprécié le lieu et la disponibilité des maîtres-nageurs. Les mêmes groupes sont revenus plusieurs fois.

Un cahier a été mis à disposition des personnes qui souhaitent s'exprimer sur leur passage à la base de loisirs. Sur les avis recueillis on trouve : " site agréable, très bien tenu ; base de loisirs impeccable ; endroit fort sympathique ; excellente initiative pour petits et grands ; bel endroit magique, bel aménagement... endroit calme, propre, sécurisé ; on se sent bien ...".

La tranquillité du lieu, la gentillesse des maîtres-nageurs, le travail de la police municipale sont loués par beaucoup de personnes. Les habitués ont salué cette année la pose du grillage qui assure une meilleure sécurité de l'endroit, surtout pour les parents d'enfants en bas âge.

Bien entendu la gratuité du lieu remporte tous les suffrages, certaines personnes avouent leur étonnement et félicitent la municipalité. Mais l'atout majeur reste la beauté du site.



Les cendriers jetables ont remporté un franc succès, à développer avec un peu plus de publicité pour l'an prochain.

Les prestataires qui ont proposé des jeux aquatiques sont contents de leur saison. Les vélos, en revanche, n'ont pas rencontré l'adhésion des vacanciers. Tous sont d'accord pour revenir l'été prochain, la prestation « vélo » sera peut-être à reconsidérer.

Le plus gros souci de juillet a été de se débarrasser des algues qui ont envahi le lac pendant quelques jours par suite des fortes chaleurs. La prise en charge a été rapide et complète puisque nous avons fait réaliser toutes les analyses possibles mais la seule solution était de les arracher jour après jour jusqu'à disparition.

L'OTI (Office du Tourisme Intercommunal) était présent sur le site pour la 1^{ère} fois. Ce fut un franc succès = 3000 personnes accueillies et un développement à prévoir pour les années à venir. (Travail sur les prestations fournies, référencement du site, etc...).

Bien sûr, bien des améliorations restent encore à apporter : signalétique, toilettes (en plus grand nombre), poubelles et bien d'autres mobiliers urbains. Public et équipe ASVP/MNS ont donné des avis qui aideront à améliorer ce site déjà bien apprécié. Jérôme et son équipe auront à cœur de travailler à l'amélioration continue de ce lieu.



Il est indispensable de mettre en avant l'engagement de l'équipe de cet été - PM/ASVP et maîtres-nageurs avec l'aide technique de Jérôme PUJOL (responsable services techniques) et son équipe - qui a participé au bon déroulement de la saison pour faire de ce lieu un endroit très apprécié.



Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. Elles doivent permettre d'élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires.

Date limite
Pour pouvoir voter aux municipales 2020, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le **vendredi 7 février 2020.**

● Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote n°1 et n°2 de la mairie devraient ouvrir à 8 heures et fermer à 18 heures. C'est un arrêté préfectoral publié trois semaines avant les élections qui l'attestera.

● Conditions de vote

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques. Il doit présenter obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité.



● Vote des étrangers

Il est possible de voter aux municipales sans être français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

● Vote blanc

Depuis la loi de 2014, les votes blancs sont décomptés et annexés au procès-verbal lors des élections.

Définition du vote blanc : Le vote blanc consiste à voter sans choisir un candidat. Il exprime ainsi la volonté de l'électeur de participer à l'élection, tout en refusant les différents choix de vote qui lui sont proposés.

Comment voter blanc : Dans l'isoloir, le « vote blanc » peut être exprimé de deux manières par l'électeur : soit par le biais d'un bulletin blanc glissé dans l'enveloppe, soit par le biais d'une enveloppe vide, sans bulletin à l'intérieur.

Le vote blanc se distingue de l'abstention et du vote nul.

En revanche, les votes blancs n'entrent pas en compte dans le calcul du nombre de suffrages exprimés. Ce qui a son importance au regard du résultat final.

● Scrutin

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le Conseil municipal élit ensuite le maire de la commune et ses adjoints.

Pour les communes de plus de 1000 habitants dont fait partie Montréjeau, les candidats peuvent être élus dès le premier tour en cas de majorité absolue. Si ce n'est pas le cas, un second tour est organisé.

Au moment du vote, il n'est pas possible de modifier l'ordre de présentation des listes, ni de panacher, ni de rayer ou de rajouter un candidat. Le bulletin sera considéré comme nul.

Le mode de scrutin est le scrutin proportionnel de listes à deux tours avec prime majoritaire. Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui est attribuée. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se représenter. Les candidats qui ont obtenu au moins 5% et moins de 10% peuvent rejoindre une autre liste. La répartition des sièges du conseil municipal se fait comme au premier tour : prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.



● Papiers d'identité à présenter pour voter

Remarque importante : Les électeurs des communes de plus de 1000 habitants (dont Montréjeau), doivent présenter obligatoirement, au moment du vote, un titre d'identité.



Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) ;
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans) ;
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie ;
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire (en cours de validité) ;
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

● Carte électorale

La carte électorale ou carte d'électeur est un document prouvant l'inscription sur la liste électorale de la commune. Elle est envoyée par courrier à son domicile aux nouveaux électeurs l'année suivant leur inscription ou, en cas d'élection, l'année de leur inscription. Certaines années, tous les électeurs reçoivent une nouvelle carte. La carte doit être présentée au bureau de vote le jour de l'élection. Si vous ne l'avez plus, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité. Toutefois, il est recommandé de la présenter le jour du vote pour faciliter les recherches sur les listes électorales.



Formalités d'inscription sur les listes électorales

Les formalités d'inscription sur les listes de votre bureau de vote peuvent être remplies soit en vous rendant à la mairie de votre domicile, soit par correspondance lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer (un justificatif de votre difficulté, ou incapacité à vous déplacer vous sera demandé). L'électeur peut dans ce cas adresser une lettre de demande d'inscription sur les listes électorales à la mairie de sa commune.

Liste des justificatifs pour s'inscrire sur les listes électorales

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Le formulaire d'inscription : télécharger le formulaire Cerfa 12669 ;
- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui) ;
- Pour les personnes souhaitant s'inscrire dans une commune où ils ont une résidence depuis 6 mois : un justificatif de cette durée de résidence ;
- Pour les seuls contribuables : un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Recensement

Normalement, un jeune ayant accompli ses formalités de recensement n'a pas à accomplir ces démarches puisqu'il est en principe automatiquement inscrit sur les listes électorales à compter de ses 18 ans.

L'USMGP FÊTE SON CENTENAIRE

Un anniversaire c'est toujours un moment de fête, alors quand il s'agit de commémorer un centenaire ça devient tout simplement un événement.

En 1920, le rugby a trouvé droit de cité dans notre Bastide, un siècle plus tard l'USMGP est toujours présente et elle va célébrer ce moment historique.

Du **2 juin au 16 juillet**, une exposition

« **100 ans de rugby à Montréjeau** » retraçant l'histoire du club, vous sera présentée à l'Espace André MARQUERIE à l'Hôtel de LASSUS.

Le **samedi 27 juin 2020**, c'est la grande famille du rugby qui va se réunir au stade Raymond ROGÉ. Le club souhaite y associer tous les Montréjeaulais, Gourdanais, Polignanais et bien au-delà pour ce moment convivial.

Le rugby sera bien sûr présent, avec la participation de l'école rugby, des féminines et de nos Champions de France 2019 et d'Occitanie. Les anciens du club y seront également mis à l'honneur.

A 19h, un dîner spectacle, animé par MANU MAMBO, nous amènera jusqu'à début de la nuit pour assister à un magistral feu d'artifice digne du 14 juillet.

Le 27 juin 2020, de l'émotion, du sport et du spectacle vous attendent au stade Raymond Rogé

Nous vous attendons nombreux

Entrée gratuite au stade / Dîner-spectacle : 30 euros

Renseignements et inscriptions au 06 09 62 89 04 où 06 75 22 63 61



Depuis décembre 2014, le groupe majoritaire a décidé d'ouvrir un espace de libre expression pour que chaque groupe d'opposition puisse s'exprimer et même si les textes ne nous imposent pas cette mesure (Montréjeau étant une ville de moins de 3 500 habitants). Chacun l'utilise comme il l'entend...

LE GROUPE MAJORITAIRE

Au cours de ce mandat, le groupe majoritaire a tenu à informer nos concitoyens en toute objectivité et transparence sur les décisions et réalisations du Conseil municipal. Pour la première fois à Montréjeau, les conseillers municipaux minoritaires ont pu s'exprimer en toute liberté dans le bulletin municipal. Preuve de notre attachement à la démocratie et à la liberté d'expression. Pour compléter cette information, il a été également mis en place un site internet afin que tous vous puissiez y consulter notamment les délibérations du Conseil municipal : www.mairie-montrejeau.com, rubrique « La vie municipale » puis « Délibérations ». Cette dernière tribune nous permet aussi de faire le point sur le chantier en cours de la rue des Pyrénées. Nous comprenons la gêne occasionnée par les travaux et nous vous demandons de faire preuve d'un peu de patience, tout devrait normalement rentrer dans l'ordre à partir du début du mois de juillet, et les Montréjeaulais pourront profiter des nouveaux aménagements mise en place dans cette rue.

Groupe majoritaire.

BONHEUR, SANTE, ET REUSSITE

Une année vient de se terminer, avec son lot de joie, mais aussi de peines, dans un climat social très tendu. A une époque où chacun peut espérer vivre mieux, nous voilà confrontés à un recul social sans précédent.

Au niveau local une mandature va se terminer dans quelques semaines, depuis 6 ans j'ai eu plaisir à travailler avec la municipalité. Mon souci a toujours été d'être constructif et non pas dans une opposition systématique et stérile. J'ai eu le souci d'œuvrer dans l'intérêt de ma commune, et je dois dire que j'ai trouvé une oreille attentive chaque fois que je me suis adressé au Maire.

Montréjeau a eu les honneurs de la presse écrite et télévisée grâce à l'USMGP qui a été sacrée Championne de France et Championne d'Occitanie de « Promotion Honneur ». Mais n'oublions pas les autres associations Montréjeaulaises et les nombreux bénévoles qui œuvrent chaque jour pour faire vivre une riche vie associative à Montréjeau.

Une nouvelle décennie se présente à nous, je souhaite que celle-ci apporte à chacune et chacun d'entre nous la santé, le bonheur et la réussite. A toutes et à tous je vous offre tous mes vœux les plus sincères.

*Jacques GALLET,
Conseiller Municipal.*

Compte-rendu du mandat 2014-2020

Le mandat que vous nous avez confié en 2014 arrive à son terme. Nous en retiendrons les points essentiels : Malgré le refus du maire d'accepter notre participation aux travaux des commissions, nous avons voté les budgets finançant les grands projets structurants. Nous regrettons de constater que ces commissions, dont la durée de vie n'a pas dépassé quelques mois, n'aient présenté le moindre rapport au Conseil municipal qui est rapidement devenu une simple chambre d'enregistrement. Si le Conseil municipal avait pu débattre, nous aurions évité de fracturer la société Montréjeaulaise. La population, en participant à l'enquête d'utilité publique s'est opposée à la vente du chemin rural dit de « Côte rouge ». Elle a aussi exprimé, par une pétition, son opposition à l'installation d'une borne automatique à l'entrée de la base de loisir du lac. À ce jour, le chemin est toujours interdit à la population et la borne (coût 8888 euros) installée par la seule volonté du Maire est devenue inutile. Les travaux de rénovation de la rue des Pyrénées, dont le projet initial date de 2016, vont être réalisés sans qu'aucune des suggestions des conseillers municipaux n'ait été examinée. Une modification du projet proposée par les riverains a également été rejetée alors qu'elle avait été déposée en bonne et due forme à la Mairie.

Nous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Michel Gleyzes, Catherine Vimard, Noël Larqué.

Comité des Fête et Folklor Organisation

🕒 Pâques

Le mois d'avril, avec sa fête foraine et la journée dédiée aux enfants, a ouvert les festivités de 2019.

Traditionnelle « **Chasse aux œufs de Pâques** » place Valentin Abeille. Les gourmandes et les gourmands s'en donnent à cœur joie.

Avant l'ouverture de la chasse, les enfants ont été accueillis sous la petite halle pour profiter d'animations organisées par le comité des fêtes de la ville.



Chasse aux œufs de Pâques - Photo : Jean-Paul Chambrillon

🕒 Les Floralies

La journée ensoleillée des Floralies était accompagnée, cette année, des « Puces Couturières » de la MJC.

Ainsi se sont côtoyés les amoureux du jardinage et de la décoration florale, et les passionnés de broderie.



Les Floralies - Photo : Alain Mas

🕒 Dans les premiers jours de l'été, lors de la **Fête de la Musique**, le public a apprécié la prestation de l'ensemble musical de l'école de musique de l'ADAC.

🕒 Autre lieu, autres mélodies... pour une **soirée « chorales », au sein de l'église Saint Jean-Baptiste**. Les chants polyphoniques occitans du chœur de femmes venu du Couserans « HemnAmassa » se sont mêlés aux refrains pyrénéens de nos voisins « Chanteurs du Nistos ».

🕒 La Fête Nationale

A peine quelques jours nous ont séparés des festivités du 14 Juillet : vide-greniers au boulevard De Lassus, retraite aux flambeaux en soirée depuis l'esplanade vers le lac, pour terminer en début de nuit par l'embrasement de la base de loisirs, avec son feu d'artifice (en partenariat avec le comité des fêtes de Gourdan-Polignan).



Marché à l'Ancienne

🕒 Le Marché à l'Ancienne

Déjà se dessinait le traditionnel marché à l'ancienne qui redonne vie à nos traditions et nous rappelle nos racines.

Le marché à l'ancienne a obtenu encore une fois un vif succès. Une foule immense s'est pressée tout au long du parcours du défilé. Et comme à l'accoutumée les animaux ont obtenu la faveur des enfants.

🕒 Au Théâtre ce soir

Après le succès de la représentation théâtrale de l'an passé, il nous a paru logique de proposer une nouvelle pièce de boulevard « **Les Nombriels** » interprétée par la **Compagnie « En Scène »**.

Réels fous-rires parmi le public présent ce soir d'octobre 2019, dans la salle de cinéma « Les Variétés ».

🕒 Loto - Bal musette - Vide-greniers

Le comité des fêtes a mis les bouchées doubles pour le dernier week-end de novembre. La salle des fêtes a fait le plein lors des trois manifestations : loto, bal musette et vide-greniers.

🕒 Le Marché de Noël

Evidemment, au mois de décembre on ne pouvait pas déroger au traditionnel marché de Noël organisé comme tous les ans sous la « Petite Halle ». Avec ses exposants et créations de Noël, et ses animations, il est venu illuminer les fêtes de cette fin d'année.



« Folklor Organisation »

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire du **Festival Mondial de Folklore**, Montréjeau a ouvert ses portes à un magnifique éventail de groupes venus du monde entier et de nos régions de France.

Durant ces quelques journées d'août, ils ont baigné la ville de leurs danses et de leurs chants traditionnels, pour le plus grand plaisir de tous les festivaliers.

Belle vitrine d'échanges cordiaux et de témoignages d'amitiés.

La Rétzo en Photos...

Février : AG du Comité Départemental de Randonnée Pédestre



Mars : Ouverture de la pêche



2
0
1
9



Janvier : Nouvel éclairage de la Halle



Mazs : Chapitza Jasto-Mounjetos



Montrejeau reçoit le label Station Verte



Mai : Les Floralies



Juillet : Marché à l'ancienne



Juin : USMGP Championne de France Promotion Honneur



Octobre : Inauguration passerelle



Septembre : Orange Travaux réseau 4G



Octobre : Début des travaux rue des Pyrénées



Novembre : Carole Delga reçoit le Yamaha Rugby Club



Décembre : Marché de Sainte-Genainne